

COMMUNICATIONS DES MEMBRES

Organisation et usage des tables louées pour la Belgique dans les laboratoires zoologiques à l'étranger,

par M. P. BRIEN,
Membre de la Classe.

Il y a quelques mois notre collègue Monsieur Van Straelen sollicitait l'approbation de la Classe des Sciences pour proposer au Gouvernement la création d'une stalle belge au laboratoire nouvellement installé à La Rochelle. Il y a deux ans vous vouliez bien appuyer ma requête de faire transférer les subsides accordés autrefois au laboratoire de Wimereux détruits par la guerre, sans espoir de reconstruction, au laboratoire de Zoologie de Villefranche afin d'y entretenir une table réservée aux biologistes belges désireux de poursuivre des études sur du matériel planctonique particulièrement abondant en ce coin privilégié de la Méditerranée.

L'Académie me paraît être, en effet, la seule autorité qui ait la compétence pour conseiller l'État dans la création de tables belges dans les laboratoires étrangers. Seule elle peut juger de l'intérêt et de la nécessité de semblables institutions. Aucune décision en cette matière ne peut être prise sans son avis. C'est une prérogative que l'Académie doit s'assurer et doit maintenir car elle ne peut renoncer de son plein gré à sa mission essentielle, celle de promouvoir et de coordonner la recherche scientifique en notre Pays.

Il est d'ailleurs de règle que l'autorisation de bénéficier de ces tables étrangères ne soit accordée que sur l'avis de la Classe des Sciences, laquelle est en mesure d'apporter une appréciation sur la justesse et la valeur des demandes introduites à cette fin.

Ainsi donc, la Classe des Sciences de l'Académie Royale de Belgique est amenée nécessairement à exercer un contrôle sur l'organisation et l'usage des tables belges à l'étranger et de veiller à leur fonctionnement normal.

Je voudrais me limiter aux laboratoires de Biologie, les seuls que je connaisse et dont les plus importants sont ceux de Naples, de Roscoff et de Villefranche. Ce n'est pas ici que je dois rappeler le rôle important qu'ont joué depuis près de trois-quarts de siècle ces divers laboratoires dans la formation scientifique de plusieurs générations de Biologistes belges. Il en est peu parmi ceux-ci qui n'aient joui des immenses avantages qu'offre un séjour dans ces centres de recherches. Leur influence fut considérable sur le développement des Sciences Biologiques en Belgique. Ils ont eu aussi un profond retentissement sur l'enseignement de ces sciences en notre Pays.

Il semble cependant que les rapports entre notre Gouvernement et ces laboratoires étrangers soient quelque peu relâchés au point d'éveiller quelques inquiétudes.

Les subsides alloués par le Gouvernement belge ne sont versés que très tardivement. C'est en octobre de cette année que le *Laboratoire de zoologie de Villefranche* a été avisé qu'une somme de 60.000 francs avait été accordée pour la location d'une table de travail pour l'année 1951.

La situation ne paraît pas meilleure à la Station Biologique de Roscoff. Il y existait deux stalles, l'une louée par la Société Royale de Botanique, l'autre par l'État. Cette dernière seule subsiste. Mais le montant de ces subsides, fixé il y a de nombreuses années est devenu dérisoire. La Belgique accorde au Laboratoire de Roscoff, 55.000 Francs Français par an ; encore est-il bon de souligner que le Ministère de l'Instruction publique entend payer ainsi la location de *deux* stalles. Cependant, la fréquentation de ces laboratoires par nos compatriotes ne s'est pas ralentie au contraire ; ils y sont toujours accueillis avec la même générosité, une générosité qui dépasse souvent les possibilités permises par l'indemnité accordée actuellement.

L'organisation des tables belges dans les laboratoires étrangers soulève donc des problèmes urgents :

1. Assurer la régularité du paiement des subsides,
2. Établir le montant de ces subsides,
3. Fixer les modalités selon lesquelles ils doivent être versés.

Les laboratoires de Villefranche et de Roscoff dépendent de l'Université de Paris ; si les subsides qui leur sont accordés, sont

versés à la trésorerie de l'Université elle-même, ils risquent de s'y perdre comme les gouttes d'eau dans un Océan sans bénéfice pour les laboratoires eux-mêmes.

Je soulignais tantôt que l'organisation des tables de recherches établies dans les laboratoires étrangers ne pouvait échapper au contrôle de la Classe des Sciences de l'Académie Royale. Permettez-moi donc de proposer à la Classe des Sciences d'instituer une Commission de Biologistes, qui, secondant notre Secrétaire Perpétuel, et en accord avec les autorités administratives compétentes, chercherait à définir clairement les statuts selon lesquels les tables belges sont offertes aux Biologistes belges dans les laboratoires étrangers ; veillerait à leur régulière application et s'assurerait du fonctionnement normal de ces institutions nationales.